

Commune de Val Terbi

## Projet Scheulte

### Projet de l'ouvrage secteur "Recolaine"

Compte rendu de la réunion de présentation du dossier aux acteurs concernés

Séance du 27 septembre 2017 (invitation écrite du 06.09.17)

Heure : 19h00-21h00

Lieu : Vicques, administration communale de Val Terbi, salle du Conseil général.

#### Présents

Selon liste des présences annexée

#### Excusés\*/Absents

Office fédéral de l'environnement, OFEV, Monsieur Paul Daendliker\*

Autorités communales de Courroux\*

Service des infrastructures (SIN)\*

Service du développement territorial (SDT)

ECA Jura

Chambres des agents généraux d'assurances du Canton du Jura

ATE Jura

Patrimoine suisse, section jurassienne

#### Points traités

Présentation de l'état du dossier

Consultation du projet

Réponses aux questions

#### Supports

Document de présentation 2MO du 27 septembre 2017 (réf. : 170927 info\_acteurs) ;

Dossier de plans du projet de l'ouvrage, ATB-BG-Biotec-urbaplan (version pour consultation OFEV/ENV, mars 2017)

#### Diffusion

Le présent compte rendu et la présentation qui l'accompagne sont accessibles sur le site internet de la commune. Les participants et les excusés en ont été informés.

#### 1. Message du Conseil communal

par Yvan Burri, Conseiller communal en charge du dossier

Mesdames, Messieurs, vous avez été invités à cette soirée participative d'information et de consultation sur le projet d'aménagement des rives de la Scheulte et du Biel de Val. Vous êtes nombreux à y participer et cela montre l'intérêt que vous y portez et je vous remercie de votre présence.

Dans cette assistance sont présents des personnes touchées par les inondations du début des années 2000 et qui ne veulent plus voir ça ! des personnes qui ont une sensibilité écologique et qui ont des espoirs de voir la Scheulte revitalisée ... des propriétaires de parcelles qui voient les emprises sur leurs terrains d'un mauvais œil ... des pêcheurs qui souhaitent voir les truites se multiplier ... en bref, les attentes sont diverses voir divergentes. Le but de cette séance est de vous informer, de vous entendre, d'en discuter.

Protection contre les crues, revitalisation, aménagements des berges, projet d'ouvrage, Q30, Q100... sont les mots clés de cette soirée.

Les crues de 2007 sont à peine, en termes de volume, une Q30 (crue trentennale). Personne ici n'a vu de crue centennale. La dernière c'était en 1910, c'est Paris à moitié sous l'eau, etc. L'objectif de protection du projet vise Q100 !

Protection contre les crues, ... après tout c'est simple y a qu'à creuser le lit et rehausser les berges...et puis enlever le barrage de la scierie... pourquoi pas ?

Alors on se tourne vers l'office de l'environnement qui nous dit "Hola ! On ne touche au lit de la rivière qu'en cas d'extrême nécessité et puis la nature se chargera de ramener les matériaux excavés ...", puis on voit que le barrage est au bénéfice d'une concession et que de tout façon il est sur éperon rocheux, on ne va pas l'arracher ?

Les modélisations nous montrent qu'il y a un goulet d'étranglement au pont de la Route cantonale, que celui-ci est en fin de vie et que le passage du Biel de Val sous la route est insuffisant, que la rivière déborde en amont et envahit les quartiers.

Bref c'est un peu plus compliqué que ça.

Les travaux nécessaires à la protection contre les crues sont évalués, on voit que ça coûte un bras et que la solution la plus modeste est la moins subventionnée.

Alors on se tourne vers d'autres possibilités, après tout, une rivière ce n'est pas que le tronçon qui coule au milieu du village, et qui doit subir la pression du bâti. C'est aussi la vie qu'il y a dedans, autour, au-dessus, celle qu'il nous plaît de voir, qui éveille nos sens.

On pourrait en profiter pour la revitaliser. Alors on se tourne vers le canton, on s'aperçoit qu'il est soumis à une loi fédérale qui l'oblige à réserver de l'espace au cours d'eau et à y favoriser une vie plus foisonnante, qui nous dit que justement le tronçon de la Scheulte en amont du bâti est une des priorités de son plan cantonal et que des aides substantielles seront données

Alors on se lance et les bureaux esquissent des variantes. Puis vient le moment du choix de la variante "standard - surlongueur - surlargeur". Deux de ces variantes permettent la revitalisation, mais une a plus d'emprises sur les terres agricoles. Alors on choisit la surlongueur qui en nécessite moins et on voit que les parcelles d'Es Montès sont très touchées, jusqu'en façade de maisons parce que l'espace réservé aux eaux est centré au milieu du lit.

On imagine un compromis à la Suisse. On fait un peu de surlargeur en face d'Es Montès pour déplacer un peu la limite en rive gauche, on demande l'autorisation aux propriétaires, qu'ils en soient remerciés, puis on convainc les offices concernés du bienfait de cette solution, qui nous l'accorde. Ouf !

Vient le moment de la présentation aux instances subventionnantes qu'il faut persuader que le ratio entre le coût des mesures et à la valeur des biens protégés est bon avec un tableau bien compliqué. Le retour est positif avec quelques bémols qui nécessitent un examen du dossier ce qui est en route auprès de l'OFEV.

Voilà Mesdames et Messieurs en quelques lignes la genèse du dossier de projet d'aménagement des berges de la Scheulte qui va vous être présenté et dont nous espérons un écho favorable auprès de vous.

## 2. Présentation générale

- **Les inondations du quartier d'Es-Montès ont marqué les esprits.**

Les inondations de 2005 et 2006 sur le quartier d'Es Montès, puis celles qui ont frappé le territoire cantonal en 2007 ont initié vaste travail de planification de l'aménagement de la Birse, de la Scheulte et du Biel de Val conduit conjointement par les autorités communales de Courroux et de Val Terbi.

Le plan directeur approuvé en 2015 par le canton propose un train de mesures à mettre en œuvre par étapes successives et des investissements à réaliser par "tuilage" : le premier investissement permet à la fois la réalisation de la séquence d'aménagement "Recolaine", ainsi que la planification de détail la séquence "Vicques", dont la réalisation fera l'objet d'un investissement ultérieur.

- **La séquence “Recolaine” est le premier secteur à aménager**

Elle est prioritaire sur celle de “Vicques”, puisque l’objectif premier du projet consiste à ramener les risques d’inondation à un niveau acceptable et que c’est dans le quartier d’Es Montès que les inondations se sont sévèrement manifestées ces dernières années.

Le projet élaboré par un groupement de bureaux pluridisciplinaires formé des bureaux ATB, Biotec, BG et urbaplan consiste essentiellement à donner de la place à la rivière (Scheulte et Biel de Val), comme récemment, sur la Sorne à Delémont ou encore sur la Scheulte et la Birse à Courroux (travaux sont en cours).

Le dossier comporte un document technique, appelé projet de l’ouvrage, et un plan spécial, dont l’étude est en cours et qui permet de cadrer la procédure d’enquête publique.

Les mesures qu’il propose sont sûres du point de vue technique, efficaces contre les crues rares (plus rares que celles vécues jusqu’ici), proches de l’état naturel avec une flore et une faune diversifiée et riches en biodiversité et pour le paysage.

Le projet apporte la sécurité attendue et une très forte plus-value en termes de valeur paysagère et d’attractivité pour la Commune.

- **La faisabilité du projet tient en quelques points**

Le projet respecte strictement les exigences contraignantes de la protection et de l’aménagement des cours d’eau : donner de l’espace à la rivière et l’aménager de manière naturelle et extensive.

Les deux franchissements de la route cantonale sont redimensionnés. Le nouveau pont de Recolaine est plus large et plus haut. Son intégration paysagère est particulièrement soignée. Le nouveau voûtage du Biel de Val permet de tripler sa capacité d’écoulement actuel. La conception de ces deux ouvrages respecte les exigences de la circulation routière.

Les meilleures synergies ont été trouvées. Elles garantissent le remplacement simultané du pont de Recolaine et du voûtage du Biel de Val par le canton et donnent l’opportunité de revitaliser la Scheulte dans sa partie supérieure, comme l’exige la planification cantonale en la matière.

Pour faciliter la mise en œuvre du projet, des accords ont été passés avec les propriétaires riverains les plus directement impactés, pour réserver l’espace nécessaire du cours d’eau et garantir son exploitation extensive notamment. Un même dialogue sera par la suite également établi avec les autres propriétaires concernés.

- **Le coût de la réalisation est proche de 6 millions de francs**

L’investissement à consacrer est à la hauteur des enjeux. Il est entièrement couvert par les subventions du Canton et de la Confédération, les participations de tiers, ainsi que par le fonds des digues pour la charge restante en vigueur depuis 2014 (intérêts et amortissement). Le fonds assure une rentrée financière annuelle de CHF 110’000.-. Le fonds se révèle à l’occasion d’une portée décisive.

- **La prochaine étape consiste à libérer le crédit d’investissement correspondant**

Selon les règles communales, le crédit d’investissement correspondant est soumis à la décision du Corps électoral par la voie des urnes. Le projet ne pourra être réalisé que si la population donne clairement son feu vert. L’investissement et les enjeux du projet sont importants. Les subsides sont potentiellement considérables, surtout si la revitalisation de la partie amont est engagée. Et c’est une responsabilité communale de veiller à ce que les inondations ne se produisent plus.

- **Les droits des tiers sont à ce stade entièrement préservés**

Le projet technique est aujourd’hui en consultation auprès des autorités fédérales et cantonales compétentes. Il s’agit avant tout à ce stade de vérifier si le projet répond aux exigences du subventionnement. Dans la suite du projet et avant le dépôt des plans, les tiers intéressés seront reçus par les autorités communales pour régler les conditions de réalisation du projet.

### 3. Questions-réponses

La présentation du dossier et de ses enjeux et les explications données par les mandataires au cours de la consultation des plans ont permis de répondre à la plupart des interrogations posées. On relèvera que les mesures d'aménagement retenues ne soulèvent aucune question et aucune objection de fond.

Les quelques questions formulées sont retranscrites ci-après avec les éléments de réponse et d'orientation qui ont été donnés.

question	élément de réponse et d'orientation
<p>1. Comment les priorités ont-elles été fixées ? Pourquoi le secteur "Recolaine" en premier ?</p>	<p>Le projet répond en premier lieu à des exigences de sécurité publique à l'intérieur de la zone à bâtir. Le secteur le plus vulnérable est clairement celui de "Recolaine". Les événements de crues les plus récents l'ont clairement montré.</p> <p>Cette approche sécuritaire n'exclut pas d'intégrer avec force les autres besoins de la rivière, ceux de la pêche et de la biodiversité notamment.</p> <p>Le rétablissement de la libre circulation de la faune aquatique au droit des deux ouvrages de force hydraulique situé au cœur de la localité est un enjeu important. Les mesures nécessaires à prendre seront définies entre le canton et les concessionnaires concernés en dehors du présent projet.</p>
<p>2. Pourquoi tous les propriétaires n'ont-ils pas été consultés avant la présentation du jour ?</p>	<p>Il a en effet été nécessaire de rencontrer certains propriétaires en cours d'étude du projet pour résoudre sur des fonds privés les contraintes techniques du projet les plus fortes : l'implantation du nouveau pont de Recolaine et ses murs d'aile, l'élargissement de la Scheulte en amont et en aval du pont et ses digues, la mise à ciel ouvert du Biel de Val et le nouveau passage sous les voiries.</p> <p>Sur les autres secteurs, l'effet du projet sur les fonds privés n'est pas neutre. Pour ces secteurs, le projet doit répondre à des exigences sévères en matière d'aménagement et d'exploitation de l'espace à réserver pour le cours d'eau.</p> <p>Il n'existe notamment pas de véritable solution alternative dans la partie amont de la Scheulte, là où les mesures proposées visent essentiellement à restaurer les fonctions écologiques de la rivière.</p> <p>Le but de la séance consistait justement à présenter le projet aux acteurs concernés (propriétaires, administrations, groupes d'intérêts, associations) avant de le soumettre à la connaissance du public en général.</p> <p>La commune prend acte que la manière a pu heurter certaines sensibilités. Elle rappelle qu'à ce stade les droits des propriétaires sont entièrement réservés et que ces derniers seront invités en fin d'année 2017 ou début 2018 à une rencontre qui permettra de prendre connaissance dans le détail des effets du projet sur leur propriété.</p>
<p>3. Si j'ai bien compris, notre terrain à bâtir va devenir un jardin botanique, n'est-ce pas ?</p>	<p>Les rives des cours d'eau sont protégées aujourd'hui déjà par le plan d'aménagement local. Les aménagements à prévoir doivent veiller à respecter ce statut de protection dans un espace réservé à cet effet et appelé "espace réservé au cours d'eau".</p> <p>Concrètement et considérant le règlement communal sur les constructions, le projet n'induit pas de changement réglementaire notable dans la zone à bâtir. L'utilisation de produits phytosanitaires et l'introduction d'espèces végétales non indigènes sont proscrites dans le périmètre de protection en vue d'une utilisation extensive du sol.</p>

4. Comment équilibrer les intérêts de l'agriculture et nature dans les négociations préalables ?	<p>Cette question a été longuement discutée au plan national entre les milieux de l'agriculture et de la protection de la nature suite à l'entrée en force des dernières modifications de l'Ordonnance sur la protection des eaux.</p> <p>Ce point a fait l'objet d'une publication conjointe des milieux concernés en mai 2014 et intitulée "<a href="#">Espace réservé aux eaux et agriculture</a>". Cette publication peut être téléchargée sur internet.</p>
5. Comment pérenniser les milieux naturels avec l'agriculture dans la zone amont : bras morts, berges boisées, microstructures ?	<p>C'est un point important du projet qu'il conviendra de discuter avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés.</p> <p>La politique agricole en Suisse offre des réponses techniques et financières concrètes à cette question par le biais des surfaces de promotion de la biodiversité.</p> <p>Si pour des cas particuliers, les exigences de l'entretien des milieux naturels dans la zone agricole devaient dépasser le cadre ainsi défini, il conviendrait alors d'arrêter des dispositions particulières en accord avec les propriétaires et exploitants concernés.</p> <p>Le projet n'est cependant pas conçu pour déroger aux règles en vigueur.</p>
6. Comment amener la confiance quand la présentation manque de transparence ?	<p>La commune convient qu'une communication complète et personnalisée pour chaque cas rend l'information sans doute plus transparente. Pour cette première, elle a privilégié une communication simple, présentant l'essentiel d'un projet plutôt complexe.</p> <p>Les rencontres annoncées pour la fin de l'année 2017 ou le début 2018 permettront dans tous les cas aux propriétaires de prendre connaissance dans le détail des effets du projet sur leur propriété.</p> <p>La commune se tient dans tous les cas à la disposition de chacun pour donner des renseignements plus personnalisés en cas de besoin.</p>
7. Quelles garanties donner pour que les travaux à réaliser ne fassent pas de dommages aux équipements privés existants ?	<p>En cas de réalisation du projet, toutes les mesures de précaution seront prises pour ne pas faire de dommages aux équipements privés existants. Aucune garantie absolue ne peut en revanche être donnée.</p> <p>Pour le moins, des constats notariés pourront être établis sur les constructions et autres équipements privés sur demande des propriétaires avant et après travaux.</p>

#### 4. Bilan et suite à donner

- Une première information sur le projet est désormais donnée aux propriétaires et aux acteurs concernés.
- L'écho reçu est globalement positif. Les objectifs initiaux définis pour le plan directeur de la Scheulte et de ses abords ne sont pas remis en question.
- L'effort est à poursuivre pour rencontrer l'ensemble des propriétaires concernés et leurs permettre de prendre connaissance dans le détail des effets du projet sur leur propriété.
- La réunion s'est déroulée dans un climat serein et constructif. Les instances de surveillance représentées par l'ENV ont salué la qualité du projet, ont souligné son importance à l'échelle cantonale et ont manifesté leur soutien à sa réalisation.

- La suite à donner est programmée comme suit :
  - présentation du crédit au Conseil et aux commissions communales oct. 2017
  - information au Conseil général déc. 2017
  - présentation du projet de plan spécial aux propriétaires janv. 2018
  - votation du crédit d'investissement mars 2018
  - dépôt du plan spécial \* été 2018
  - adoption et approbation du plan spécial \* automne 2018
  - réalisation des travaux \* 2019-2021

*\* sous réserve de l'acceptation du crédit d'investissement*

## 5. Conclusion

par Yvan Burri, Conseiller communal en charge du dossier

Voilà Mesdames, Messieurs le dossier vous a été présenté et vous avez eu l'occasion de le consulter sur le plan technique et de nous faire part de vos remarques et autres questions. Ce que ce rapport ne peut vous transmettre c'est la part du cœur, la relation que l'on peut avoir avec son cours d'eau.

La plupart des villes et villages sont construits le long d'un cours d'eau. C'est dire le rapport d'affection, l'importance donnée à la proximité avec la rivière. Puis elle est devenue gênante au développement et on l'a endiguée. Quoi de plus triste de voir la Sorne entre deux murs comme c'est le cas derrière l'ancienne Migros à Delémont, ça ressemble plus à une canalisation à ciel ouvert.

Ce que j'aimerais vous faire passer comme message Mesdames, Messieurs c'est la part de relationnel qu'il vous sera possible de renouer avec un cours d'eau auquel l'on redonnera, autant que possible, les moyens de retrouver un aspect, une diversité, une vie digne tant dans son lit que de ses berges. Pour cela je vous encourage à vous promener au-delà de l'écluse à Delémont pour voir à l'œuvre la nature d'un cours d'eau dans un espace réservé pour elle.

Merci de votre écoute et bon retour chez vous.

Pour la Commune de Val Terbi  
Denis Moritz  
Delémont, le 20 octobre 2017

**Annexes :** - Liste des présences  
- Document de présentation 2MO du 27 septembre 2017 (réf. : 170927 info\_acteurs)